

DEUXIÈME ÉPÎTRE

DE

SAINT PAUL AUX THESSALONIENS

PRÉFACE

§ I. — AUTHENTICITÉ ET INTÉGRITÉ DE CETTE ÉPÎTRE.

I. Cette deuxième épître a été constamment, ainsi que la première, regardée comme authentique par l'antiquité chrétienne. Elle figure dans tous les canons que nous avons cités dans la préface à la première épître. Il faut y ajouter les canons qui, sans les désigner séparément, comptent les épîtres de Saint Paul au nombre de quatorze. Mais nous avons de plus, en faveur de notre épître, des témoignages explicites des Pères et écrivains ecclésiastiques. Saint Polycarpe (1) et saint Justin, martyr (2), y ont fait allusion. Elle a été citée comme venant de saint Paul par saint Irénée (3), Tertullien (4), Clém. d'Alexandrie (5). Les preuves extérieures, les principales en cette question, ne font donc pas défaut au sujet de son authenticité.

Ces preuves extérieures, ces témoignages imposants, n'ont pas mis l'au-

(1) « Sobrii ergo estote et vos in hoc, et non sicut inimicos tales existimetis, sed sicut passibilia membra et errantia eos revocate, etc. » Ad Phil., cap. xi (Comp. II Thess., iii, 15). « De vobis enim gloriatur in omnibus Ecclesiis (Paulus) quæ Deum tunc solæ cognoverunt. » Ibid. (Comp. II Thess., i, 4).

(2) « Όταν και ὁ τῆς ἀποστασίας ἄνθρωπος, ὁ και εἰς τὸν ὕψιστον ἑταλλα λαλῶν ἐπὶ τῆς γῆς, ὄνομα τοῦ μῆτις εἰς ἡμᾶς Χριστιανούς, κ. τ. λ. » Quand l'homme de l'apostasie, qui doit sur terre dire contre Dieu des blasphèmes, entreprendra des choses iniques contre nous autres chrétiens. » *Dial. c. Tryph.*, p. 336, éd. Col., 1686. Voy. aussi p. 250.

(3) « Et iterum in secunda ad Thessalonicenses, de Antichristo dicens : « et tunc revelabitur, etc. » *Adv. Hæres.*, lib. III, cap. vii, § 2. « De quo Apostolus in epistola quæ est ad Thessalonicenses secunda, sic ait : Quoniam nisi venerit abscessio primum, etc. » Ibid., lib. V, cap. xiv, § 1. S. Irénée cite encore plusieurs fois dans ce chapitre et les suivants qui traitent de l'Antechrist, la II^e Ep. aux Thess.

(4) « Paulus vero apostolus..... qualiter martyria jam et sibi optabilia commendat, cum de Thessalonicensibus gaudens ; uti, inquit, gloriemur in vobis, etc. (II Thess., i, 3, 4). » *Scorpiac.* cap. xiii, de même cite II Thess., ii, 3-8, *Adv. Marc.*, lib. V, cap. xvi, et *De resurr. carn.*, cap. xxiv.

(5) « Φησὶν ὁ Ἀπόστολος, προσεύχεσθε δὲ ἵνα ῥυσθῶμεν ἀπὸ τῶν ἀτόπων και πονηρῶν ἀνθρώπων, οὗ γὰρ πάντων ἡ πίστις (II Thess., iii, 2). » Priez, dit l'Apôtre, afin que nous soyons délivrés, etc. »

thenticité de cette épître à l'abri des attaques de quelques critiques téméraires de notre siècle, qui se croient d'autant plus savants qu'ils cherchent à s'en prendre à ce que nous a légué la tradition des âges précédents. Mais, encore ici, ils n'ont pu produire, à l'appui de leurs attaques, aucune autorité, aucun témoignage. Ils se sont, comme toujours, retranchés derrière des hypothèses et des considérations d'un ordre purement subjectif. Nous allons reproduire leurs principales objections, non pas qu'elles soient bien importantes, mais afin que nos adversaires ne disent pas que nous évitons la discussion, et aussi afin que nos lecteurs puissent juger par eux-mêmes de la valeur des arguments de ces critiques, qui se croient en possession d'une science et d'une pénétration supérieure à celles de ceux auprès desquels le témoignage de la tradition, et surtout l'autorité de l'Église catholique, sont des raisons incontestables en faveur de l'authenticité des épîtres admises dans le canon de nos saints Livres.

Les premiers qui soient entrés en lice sont Schrader (1), Kern (2). Ce dernier objecte d'abord que II Thess., II, 1-12, se rapporte à une époque postérieure à saint Paul, c'est-à-dire 68-70. A ce moment, on croyait que Néron, l'Antechrist, allait revenir (3) après la disparition de Vespasien et Titus, qui seraient ceux dont il est parlé aux *ÿÿ*. 6-7. Nous nous demandons si ceci peut même passer pour une objection sérieuse. Des affirmations et des suppositions gratuites ne sauraient mériter ce nom, et ne peuvent même être prises en considération. Nous ajouterons que la question de l'Antechrist a toujours été considérée dans l'Église comme une question religieuse et jamais comme une question politique, se rapportant à n'importe quel empereur devant occuper le trône des Césars romains.

Kern objecte, en second lieu, la grande ressemblance entre cette seconde épître et la première (4); preuve, conclut-il, que la seconde épître est l'œuvre d'un faussaire. En vérité, il faut avoir bien envie de voir adopter ses conclusions, pour les étayer sur de pareils raisonnements. Nous répondons : 1° Un faussaire se serait bien gardé de cette imitation servile dont parle Kern. 2° Cette ressemblance a été bien exagérée. 3° Il faudrait que, par le même motif, Kern rejetât comme non-authentiques les épîtres aux Ephésiens et aux Colossiens, celles aux Galates et aux Romains, et celles aux Corinthiens, qui ont entre elles des points de ressemblance aussi grande que celle produite par notre auteur, entre les deux

(1) Schrader s'est contenté de faire dans son commentaire quelques remarques qui tendent à révoquer en doute l'authenticité de notre épître. Nous reviendrons dans notre commentaire sur les remarques de cet auteur.

(2) Dans la *Revue Théol. de Tub.* (en allemand), an. 1839, 2^e livr., p. 145 et suiv. Il a été combattu par *Pelt.*, dans une *Revue théol.* allemande de Kiel, an. 1841, 2^e livr., p. 74 et suiv., et par Lün., 3^e éd., p. 169 et suiv.

(3) « Sub idem tempus Achaia atque Asia falso exterritæ, velut Nero adventaret, vario super exitu ejus rumore, eoque pluribus vivere eum fingentibus credentibusque. » Tacit., *Hist.*, lib. II, cap. VIII. Voy. aussi Suét., *Nero*, cap. LVII et XL.

(4) Voici quelques-unes des ressemblances indiquées par Kern. II, 13-17. I Thess., I, 4, 5; III, 11; II, 13. I Thess., I, 4; III, 1, 2. I Thess., V, 25, etc. Il en compte encore cinq ou six.

épîtres aux Thessaloniens. 4° Cette ressemblance s'explique fort bien par le peu de temps qui sépare la composition de ces deux épîtres.

En troisième lieu, Kern objecte quelques expressions qui ne lui paraissent pas être de saint Paul. Ici, nous pouvons nous dispenser de répondre. Nous avons déjà réfuté cette objection, reproduite par d'autres critiques, à l'égard d'autres épîtres, dans notre préface aux Ephésiens, page 377, et dans celle aux Colossiens. En somme, il n'y a rien de bien sérieux dans les objections de cet auteur.

Le second adversaire, c'est Baur (1). Après avoir reproduit, avec des développements, les principales objections de Kern, il en ajoute deux de son propre fonds. Voici la première : D'après la seconde aux Thessaloniens, le second avènement de Jésus-Christ est reculé fort loin, jusqu'après l'apparition de l'Antechrist. Cependant nous voyons I Cor., xv, 51, 52, que saint Paul pensait que cet avènement du Sauveur devait avoir lieu de son temps. Mais cette assertion de Baur n'est pas exacte. 1° Nous avons répondu par avance à son interprétation du passage tiré de la première aux Corinthiens. Voyez nos notes sur les versets cités. Nous avons eu déjà occasion de remarquer qu'on ne peut attribuer un pareil sentiment à saint Paul, sans aller directement contre la foi que tout chrétien doit avoir à l'inspiration infaillible du saint Apôtre. 2° Si cette raison était valable, Baur aurait dû regarder aussi comme non authentique l'épître aux Romains. Car le second avènement de Jésus est rejeté bien loin, après la conversion des Gentils et du peuple d'Israël (2). La seconde objection de Baur est que les caractères de l'Antechrist, tels qu'ils se lisent dans la seconde épître aux Thessaloniens, portent l'empreinte évidente de l'Apocalypse, composée à une époque postérieure à S. Paul. Mais il n'est pas du tout évident que le passage indiqué soit une imitation de l'Apocalypse. Personne n'avait remarqué cela avant Baur, qui s'est contenté de l'affirmer sans le prouver. Voilà donc les raisons qui, d'après ces grands critiques, devraient nous faire abandonner le témoignage de la tradition au sujet de notre épître.

En 1855, Weiss (3) a contesté, lui aussi, l'authenticité de la seconde épître aux Thessaloniens. Mais il s'est borné à affirmer sa non-authenticité comme une chose généralement admise, et il n'a apporté aucune preuve à l'appui de son affirmation.

Van Manen, dans un ouvrage imprimé en 1865, à Utrecht, sur l'authenticité des épîtres aux Thessaloniens, a nié l'authenticité de la seconde, en s'appuyant sur le premier argument de Baur.

Le dernier qui ait donc attaqué notre épître, en produisant les motifs de son attaque, est Hilgenfeld (4). Il pense que la composition de cette épître doit être reculée jusqu'à l'époque de Trajan. 1° Parce que c'est alors que se montra au grand jour l'hérésie des gnostiques, à laquelle il rapporte ces mots de « *mysterium iniquitatis* ». 2° Les persécutions du

(1) Voy. Préf. à la 1^{re} Ép. aux Thess., § II, notes 43 et 44.

(2) Rom., xi, 25, 26.

(3) *Philosoph. Dogmatik*, Leipz., 1855 p. 146.

(4) *Revue théol. allemande de Halle*, 1862, p. 242 et suiv.

premier chapitre, verset 4, indiquent la même époque. 3° L'homme du péché ne peut être que Néron, au retour duquel on s'attendait alors. En vérité, ce sont là de bien pauvres arguments, ou, plutôt, des affirmations bien gratuites. Il aurait fallu prouver toutes ces interprétations arbitraires. Et voilà où en sont réduits ceux qui, ne voulant plus de la tradition chrétienne, prétendent juger en dernier ressort, par les lumières de leur raison individuelle, du canon des saintes Écritures. Nous avons reproduit ces attaques, afin que, par leur faiblesse, on reste convaincu, plus que jamais, qu'en se séparant de l'Église catholique, les protestants, ainsi que le dit fort bien le Père Perrone (1), ne peuvent pas même se faire un canon certain et uniforme des livres sacrés, qu'ils affectent cependant de regarder comme la règle unique de leur foi.

II. Dans les premières années du siècle, tout en admettant l'authenticité de la seconde épître aux Thessaloniens, J.-C. Schmidt (2) a contesté son intégrité. Il soutient que le chapitre II, 1-12, n'est pas de saint Paul, que ce morceau a été introduit postérieurement par quelque faussaire. Les raisons qu'il donne à l'appui de son sentiment sont les mêmes qui ont été reproduites plus tard par Baur, Kern et Hilgenfeld. Nous pouvons donc nous dispenser de les présenter ici au lecteur. Schmidt a été réfuté par Berthodt (3), dont les réponses ont été reproduites par Glaire, dans son introduction (4). Concluons donc que notre épître est parfaitement authentique, et que son authenticité n'a pas été entamée par les sophismes de nos hypercritiques contemporains (5).

§ II. — OCCASION ET BUT DE LA SECONDE ÉPÎTRE AUX THESSALONIENS. — LIEU ET DATE DE SA COMPOSITION.

I. Après l'envoi de sa première lettre, l'Apôtre avait reçu de nouveaux renseignements sur les chrétiens de Thessalonique (6). Leur foi s'était raffermie, et leur fidélité ne s'était pas démentie au milieu des persécutions qu'ils avaient toujours à endurer. Mais il se trouvait parmi eux des faux docteurs qui leur enseignaient comme une chose certaine que le second avènement du Sauveur, et le jugement universel qui devait le suivre, était proche. Ils s'appuyaient sur de prétendues prophéties, ou sur des données, soit orales, soit écrites, attribuées faussement à l'Apôtre. Il en résultait une grande anxiété, et même une véritable terreur parmi les Thessaloniens (7). Ces sentiments avaient donné lieu à une certaine

(1) *De Script. S.*, §§ 76-89.

(2) *Einleit. in d. N. T.*, 2^e partie, p. 256 et suiv., et dans un autre ouvrage allemand sur nos deux Ep.

(3) *Einleit.*, § 748, p. 3482.

(4) T. VI, p. 171, 1^{re} éd.

(5) On peut consulter sur cette question, Reiche, *Authenticitas posterioris ad Thess. epistolæ*, Vindiciæ, Gott., 1829. La question y est traitée d'une manière tout-à-fait complète.

(6) II, 1. III, 11.

(7) II, 1, 2.

nonchalance au sujet des intérêts temporels, qui imposent à chacun un travail et une préoccupation légitimes, auxquels nul ici-bas ne peut et ne doit se soustraire (1). Quelques autres désordres avaient encore été signalés au zèle vigilant de l'Apôtre (2). Il n'en fallait pas plus pour que saint Paul, qui ne respirait que pour la gloire de Jésus-Christ et pour le salut des âmes, prît la résolution d'écrire une seconde lettre à ses enfants de Thessalonique, pour les féliciter, les encourager, les reconforter, les instruire et les exhorter, par suite des différentes circonstances que nous venons d'indiquer. Ce furent donc les renseignements recueillis par l'Apôtre sur les fidèles de Thessalonique, postérieurement à sa première lettre, qui lui fournirent l'occasion de leur en adresser une seconde.

II. Le but que se proposait l'Apôtre en composant cette épître était : 1° de féliciter les Thessaloniens au sujet de leur constance au milieu des persécutions et de les encourager à persévérer dans cette voie ; 2° de calmer leurs craintes exagérées et les conséquences funestes qui en découlaient au sujet de l'opinion erronée touchant l'approche du second avènement du Sauveur et du jugement universel ; 3° de s'opposer, par de sages conseils et des recommandations pressantes aux désordres dont on lui avait signalé la présence au milieu de cette Église. En effet, c'est bien à ce triple but que peut être rapporté tout ce que nous lisons dans cette épître.

III. Les inscriptions grecques qui se lisent dans quelques mss. à la fin de cette épître, portent, comme pour la première qu'elle fut écrite d'Athènes. Mais, ainsi que nous l'avons dit dans notre Préface à la première épître, saint Paul n'était plus à Athènes, lorsque Timothée, dont les renseignements fournirent à l'Apôtre l'occasion d'adresser à Thessalonique sa première missive, vint le rejoindre. On lit dans *Æcuménus* et à la fin de quelques mss. grecs, qu'elle fut écrite de Rome (3). Mais saint Paul n'y parle pas de ses liens, comme il le fait dans ses autres écrits composés dans cette capitale. D'ailleurs, cela nécessiterait un trop grand laps de temps entre la composition de ces deux épîtres, qui, ainsi que nous le verrons tout-à-l'heure, ont été écrites très-peu de temps l'une après l'autre. Le Syriaque porte qu'elle fut écrite de Laodicée de Pisidie, mais ceci est encore moins admissible. Ces trois sentiments, qui n'ont jamais trouvé beaucoup d'écho, ont été écartés avec raison. Le sentiment qui a été toujours presque généralement admis, et contre lequel on ne soulève d'ailleurs aucune objection, est que cette épître a été, ainsi que la première, composée à Corinthe. Voici les deux raisons sur lesquelles s'appuie ce sentiment : 1° Silas et Timothée se trouvaient encore à cette époque en compagnie de saint Paul (4). Or nous ne voyons pas dans le livre des Actes, qu'après le départ de l'Apôtre de Corinthe, ses deux disciples se soient retrouvés avec lui. Saint Timothée ne

(1) III, 8-12.

(2) III, 6, 14, 15.

(3) On cite comme étant du même sentiment, l'auteur de la *Synopse* attribuée à S. Athanase. Mais nous avons lu attentivement ce morceau, et nous n'y avons pas trouvé vestige du sentiment qu'on prête à son auteur.

(4) I, 4.

se rencontre depuis, pour la première fois, avec son maître, qu'à Ephèse (1), tandis qu'après le séjour à Corinthe, il n'est plus question de Silas. 2° Une comparaison rapide entre ces deux épîtres suffit pour nous faire voir qu'elles ont été écrites sous l'empire des mêmes circonstances et en vue des mêmes besoins par rapport à l'Eglise de Thessalonique. Ce qui prouve qu'il s'est passé bien peu de temps entre leur composition (2). Il faut donc conclure que la seconde épître, a été comme la première, composée par l'Apôtre durant son séjour à Corinthe. Lünemann pense avec raison que la composition de notre épître peut avoir coïncidé avec les persécutions que saint Paul avait à souffrir dans cette ville de la part des Juifs (3). Ewald a soutenu récemment que cette épître avait été composée à Bérée. Mais ce sentiment n'a trouvé, comme de raison, aucun adhérent.

IV. Avant de chercher à déterminer l'année où a été probablement composée l'épître qui nous occupe, il faut dire un mot d'une question soulevée dans ces dernières années. A laquelle de ces deux épîtres faut-il donner la priorité par rapport à l'époque de leur composition ? On avait toujours cru jusqu'ici, et avec raison, que, à cet égard, la première avait précédé la seconde, ainsi que cela a eu lieu pour les deux épîtres aux Corinthiens et celles à Timothée. Grotius a contesté cela le premier : il a pensé que c'était la présente épître qui avait été écrite la première (4). Ce sentiment a été défendu par Ewald (5), par Baur (6), par Laurent (7) et Renan s'y est rallié dans son ouvrage sur saint Paul (8). Voici les principales objections de Grotius et des trois auteurs allemands que nous venons de citer : 1° Le passage III, 17, convient à une première lettre et non pas à une deuxième. 2° Cette épître n'a été placée au deuxième rang que parce qu'elle est plus courte que l'autre. 3° On sent bien que c'est la première lettre que saint Paul ait adressé à une Eglise toute nouvellement fondée. 4° Les craintes au sujet de l'avènement du Christ ont dû précéder les inquiétudes touchant ceux qui étaient morts et dont il est question dans la prétendue première épître. Voilà à quoi se réduisent leurs objections quand on les dépouille de l'érudition qui les entoure et les pare. On conviendra sans peine qu'elles ne paraissent pas bien solides. Nous n'y ferons que quelques mots de réponse (9). Quant à la première objection, il nous semble qu'au contraire il est plus vraisemblable qu'un auteur ne donne une marque pour reconnaître l'authenticité de ses écrits qu'après

(1) Act., XIX, 22.

(2) Σμικροῦ δὲ πάλιν χρόνου διαλθόντος τοῖς αὐτοῖς τὴν δευτέραν ἐπιστολὴν. Théodoret, *Préf. aux epp. de S. Paul*, col. 37, t. III, éd. Migne.

(3) Comp., dans cette ép., III, 2, et Act. XVIII, 6. 12-15.

(4) Grotius a été réfuté par J. D. Michaelis, *Introd. au N. T.*, t. III, p. 467 et suiv.

(5) Dans différents ouvrages allemands publiés pendant les années 1851-1860.

(6) Dans un article publié en 1855 par la *Revue Théolog. de Tübingue*, 2° livr. p. 241.

(7) *Theol. Stud und Kritiken*, 1864, et dans un autre ouvrage, *Neutestam. Studien*, Gotha, 1866, p. 49. Voir, sur ce dernier ouvrage, un article du savant Langen, dans la *Revue Théol. Cath.* allemande publiée à Bonn, sous la direction du prof. Reusch., an. 1866, n. 2, p. 39.

(8) « La II° paraît avoir été écrite la première. » p. 235, note 5. Voilà tout ce qu'on lit en fait de preuves.

(9) On peut, pour plus de détails, consulter la 3° éd. du *Comment.* par de Wette, Leipz., 1864, et Lünemann.

qu'on aura supposé des lettres sous son nom (1), et non pas dès le commencement de sa correspondance. La seconde objection, qui a été aussi reproduite par Renan, n'est qu'une simple affirmation. Ce n'est pas la brièveté, mais le rapport qui existe entre elles, au sujet de l'époque de leur composition, qui a fait classer les deux épîtres aux Thessaloniens, aussi bien que celles aux Corinthiens et à Timothée.

La troisième objection n'a pas plus de valeur que les précédentes. Tout au contraire de l'assertion d'Ewald, la deuxième épître se reporte évidemment à la première, qu'elle suppose déjà existante. Au ch. 1 de la première épître, il est question de la foi des Thessaloniens; au ch. 1 de la seconde on parle de cette foi comme ayant pris un nouveau développement. Dans la première, on parle du second avènement du Sauveur; dans la deuxième, il est question des fausses interprétations auxquelles ce récit aurait donné lieu. Dans la première, iv, 11, on parle de l'obligation qu'il y a pour chacun de vaquer à un travail; mais, dans la deuxième, on revient avec plus d'insistance encore sur ce même sujet. De même aussi, le passage II Thess., ii, 1 se reporte à celui que nous lisons I Thess., iv, 10, 11. La quatrième objection n'est guère plus sérieuse. Il nous semble parfaitement inutile de rechercher lesquelles de ces deux espèces de préoccupations ont pu précéder les autres, et la réponse que l'on ferait à cette question serait bien arbitraire. Il nous semble cependant que les préoccupations au sujet de l'imminence de l'avènement du Sauveur, dont il est tant question dans notre épître, prouvent suffisamment qu'elle a suivi, dans l'ordre des temps, celle qui est regardée comme la première. Car ces préoccupations, et ce que dit à ce sujet l'Apôtre, au ch. ii, pourraient fort bien se rapporter à ce qu'il avait écrit précédemment dans la première épître, v, 2, 3. Concluons donc que nos critiques modernes n'ont pas apporté d'objection sérieuse contre la tradition qui considère notre épître comme la deuxième par rapport à l'époque de sa composition.

Quant à ce qui regarde l'époque de sa composition, on convient généralement, et avec raison, qu'elle a été écrite très-peu de temps après celle qui la précède et qui a été composée la première. Nous pensons que la date la plus probable est le commencement de l'an 54. Ceux qui, comme Allioli, Reischl, Vidal, etc., fixent la composition de notre épître en l'année 52 ou 53, ne nous paraissent pas avoir tenu assez compte des différents événements principaux de la vie de saint Paul.

§ III. — ANALYSE DE CETTE ÉPÎTRE. — SON IMPORTANCE AU POINT DE VUE DIDACTIQUE ET PARÉNÉTIQUE.

I. On peut y voir trois parties qui répondent au triple but dont nous avons parlé plus haut. Dans une première partie, qui comprend le ch. 1,

(1) C'est ce qui venait d'avoir lieu à Thessalonique par rapport aux lettres de S. Paul, ii, 2. Le passage sur lequel s'appuie l'objection tend plutôt à prouver la thèse contraire.

l'Apôtre félicite les Thessaloniens de leur courage à confesser la foi de Jésus-Christ, il les encourage à persévérer dans cette bonne voie, et c'est la grâce qu'il demande pour eux à Dieu dans ses prières. Dans la seconde partie, II, 1-12, qui est didactique, il calme leurs appréhensions exagérées, au sujet du jour du Seigneur, et il soulève à leurs yeux un coin du mystère qui recouvre l'avenir de la société chrétienne sur la terre. La troisième partie, III, 1-15, est parénétique, elle renferme des recommandations pressantes contre la paresse, l'inconstance dans la doctrine et le manque de douceur et de charité à l'égard du prochain. Les vv. 16-18 contiennent les salutations par lesquelles se termine l'épître.

II. La partie didactique de cette épître a une importance extrême. Elle révèle en partie les destinées futures de l'Eglise sur terre. Elle nous donne, avec ce que nous lisons à ce sujet dans l'Apocalypse, des détails suffisants pour y préparer les générations chrétiennes. Ce que dit saint Paul au sujet de l'Antechrist, a de tout temps exercé la sagacité des interprètes. Mais ce que nous lisons est pour nous d'une difficulté bien plus grande que pour les Thessaloniens. Ils avaient eu le bonheur de recevoir de l'Apôtre l'enseignement oral auquel il se reporte lui-même dans cette épître. On ne pourra donner de ce passage que des interprétations plus ou moins plausibles ; mais ce sera toujours un mystère et un livre fermé, tant que les événements dont il y est question ne seront pas venus dévoiler ce mystère et ouvrir ce livre fermé aux générations qui n'auront pas été les témoins des événements que l'Apôtre y prédit (1). Dans la partie parénétique, nous appelons l'attention du lecteur sur cette vérité capitale de nos jours, où l'on fait à la religion le reproche de favoriser la paresse et de comprimer l'élan du travail ; qu'il faut gagner, par un travail honorable du corps ou de l'intelligence, le pain que l'on mange, et que, celui qui se livre à l'oisiveté n'est pas digne de recevoir la nourriture, que, dans sa bonté, lui accorde la divine Providence.

(1) Les limites dans lesquelles nous devons nous renfermer ne nous permettent pas de traiter ce sujet dans nos notes avec beaucoup d'étendue. Du reste, ces sortes de questions, sur lesquelles on ne peut dire que très-peu de choses qui soient sûres, tout le reste n'étant que des affirmations plus ou moins arbitraires, ne nous ont jamais inspiré beaucoup d'attrait. Sur l'Antechrist et sur les passages de notre épître et de l'Apocalypse qui s'y rapportent, on pourra consulter : Origène, *Contra. Cels.*, lib. VI, §§ 45, 46 ; Tertull., *De Resurr. carn.*, cap. xiv, et la note de Rigault ; S. Jér., *Comment.* sur les chapp. vii et viii de Daniel et *ep. CXXI ad Algas.*, quæst xi ; S. Grég. le Gr. *Moral.*, lib. XV, capp. xxxvi, xxxviii, xxxix, etc., lib. XXXI, cap. xviii ; S. Aug. *De Civ. Dei*, lib. XX, capp. xix, xxiii. *In ps.* IX ; Lact., lib. VII, cap. xvii, xix ; Corn. La P., Estius, *Bible de Vence*, éd. Drach, t. XXIII, pp. 41-404 ; Luthard, *Die Lehre von den letzten Dingen*, Leipz., 1861 ; Hoelmann, *Die Stellung Paulium die Zeit der Wiederkunft chr.*, Leipz., 1858 ; Hofmann, *Die h. Schr. d. N. T.* Nordl., 1862, vol. I, pp. 312 et suiv. ; Grimm et Doellinger, dans les ouvrages que nous citons dans notre comm. ; Lünemann dans son *Comment.*, pp. 195-230, 3^e éd. 1867 ; Rougeyron, *L'Antechrist*, Paris, 1861 ; et *Les derniers temps*, 1865, Paris ; Danko, *Hist. Revel. N. T.*, Vienne, 1867, pp. 373 et suiv. Mais nous devons prévenir le lecteur que nous n'en savons guère plus aujourd'hui qu'au temps de S. Aug., qui avouait humblement, qu'il ne savait rien de plus que ce que l'Esprit-Saint a voulu nous apprendre lui-même dans nos saints Livres.

DEUXIÈME ÉPÎTRE AUX THESSALONIENS

CHAPITRE I.

Après avoir salué les Thessaloniens (vv. 1-2), S. Paul rend grâces à Dieu de leur foi et de leur constance au milieu des persécutions. (vv. 3-5.) — Vengeances qui seront exercées sur les méchants (vv. 6-9), et gloire des bons au jour de l'avènement de Jésus-Christ. (v. 10). — Il ne cesse de demander à Dieu que les Thessaloniens soient toujours dignes de leur vocation. (vv. 11-12.)

1. Paulus, et Silvanus, et Timotheus, Ecclesiæ Thessalonicensium in Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

2. Gratia vobis, et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

3. Gratias agere debemus semper Deo pro vobis, fratres, ita ut dignum est, quoniam supercrescit fides vestra, et abundat charitas uniuscujusque vestrum in invicem :

4. Ita ut et nos ipsi in vobis gloriemur in Ecclesiis Dei, pro patientia vestra, et fide, et in omnibus persecutionibus vestris, et tribulationibus, quas sustinetis.

5. In exemplum justii judicii Dei,

1. Paul et Sylvain et Timothée à l'Eglise des Thessaloniens, en Dieu notre Père et en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

2. Grâce et paix à vous par Dieu notre Père et par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

3. Nous devons sans cesse rendre grâces à Dieu pour vous, mes frères, ainsi qu'il est digne que nous le fassions, parce que votre foi augmente de plus en plus, et que chacun de vous abonde de charité mutuelle ;

4. De sorte que nous nous glorifions nous-mêmes en vous dans les Eglises de Dieu, à cause de votre patience et de votre foi, et de toutes vos persécutions et des tribulations que vous supportez,

5. Comme un exemple du juste

3. — *Ita ut dignum est.* Ces mots ne doivent pas se rapporter à la mesure dans laquelle doit se faire cette action de grâce, ainsi que l'ont pensé Oecumen., Théophyl., le faux Amb., et, parmi les modernes, Schott, etc. Ces mots signifient seulement, ainsi qu'il convient, ainsi qu'il est juste. — *Quoniam supercrescit fides vestra.* Non-seulement le commencement de la foi est un don de Dieu, mais aussi son accroissement et son développement, qui a lieu surtout par les œuvres faites avec le secours de la grâce. — *Et*

abundat charitas. Ainsi la foi seule ne suffit pas, il faut de plus la charité. Comp. Gal., v, 6.

4. — *Gloriemur.* Nous nous glorifions de vous, mais en reconnaissant, par notre action de grâces, que vous tenez tout de Dieu. Comp. II Cor., x, 17.

5. — *In.* Cette prépos. n'est pas dans le grec. — *Exemplum.* ἔνδειγμα « indicium, argumentum. » Comment cela ? Comp. I Petr., iv, 17, 18. « Quod omnino, dit S. Aug. en commentant ces paroles de l'Apôtre, ad illud

jugement de Dieu, afin que vous soyez trouvés dignes du royaume de Dieu, pour lequel aussi vous souffrez.

6. En effet, il est juste devant Dieu qu'il rende l'affliction à ceux qui vous affligent,

7. Et à vous, qui êtes affligés, le repos avec nous, lorsque se montrera le Seigneur Jésus, descendant du ciel avec les anges de sa puissance,

8. Dans la flamme et le feu, tirant vengeance de ceux qui ne connaissent pas Dieu et qui n'obéissent pas à l'Évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ ;

9. Lesquels, dans leur perdition,

ut digni habeamini in regno Dei, pro quo et patimini.

6. Si tamen justum est apud Deum retribuere tribulationem iis, qui vos tribulant :

7. Et vobis, qui tribulamini, requiem nobiscum in revelatione Domini Jesu de cœlo cum Angelis virtutis ejus,

8. In flamma ignis dantis vindictam iis, qui non noverunt Deum, et qui non obediunt Evangelio Domini nostri Jesu Christi.

9. Qui pœnas dabunt in interitu

respicit quod ait Petrus tempus esse inchoationis judicii a domo Dei; et illud quod de propheta interposuit: et si justus, etc. (Prov., xi, 31). » Ep. ad Rom. inchoata expos., n. 10. S. Chrys., hom. ii, et S. Thom. expliquent de même. Par les persécutions qu'ils endurent, les bons sont la preuve qu'il y aura un jour où le souverain Juge punira les persécuteurs, et récompensera ceux qui auront souffert la persécution pour lui. — *Ut*. Cette particule finale doit se rapporter, ainsi que l'observent Estius et Bisping, au verbe « sustinetis ». L'interprétation de Lünemann, qui pense que le mot « ut » se rapporte à « justis judicii », et qu'il signifie que le résultat de ce jugement sera de rendre ses lecteurs dignes, etc., ne nous paraît pas admissible. — *Digni habeamini in* (cette préposition n'est pas dans le grec) *regno Dei*. Donc, par leurs bonnes œuvres, qui sont un don de Dieu, les plus justes méritent véritablement d'entrer dans le royaume de Dieu. « Cùm hinc exieris, recipieris *pro meritis*, et resurges ad recipienda quæ gessisti. Tunc Deus coronabit, non tam merita tua quam dona sua. » S. Aug., serm. clxx, n. 10. — *Pro quo et patimini*. D'après le texte grec, le relatif se rapporte à « regno ». Donc, en faisant le bien et en souffrant avec patience les épreuves de la vie, afin par là d'avoir part à la récompense céleste, le juste ne pèche pas. Voy. Rom., ii, 7 et la note.

6. — *Si tamen*. Voy. pl, h., I Thess., iv, 14. Comp. « Si... si. » Malach., i, 6.

7. — *Requiem*. Apoc., xiv, 13. Comp., vii, 17; xxi, 4. « Si tantum terrenæ gloriæ licet de corporis et animi vigore, ut gladium, ignem, crucem, bestias, tormenta contemnant, sub præmio laudis humanæ, possum

dicere, modicæ sunt istæ passiones ad consecutionem gloriæ cælestis et divinæ mercedis. » Tertull. ad Martyr. cap. iv.

8. — *In flamma ignis*. Grec : ἐν πυρὶ φλογὶς « in igne flammæ. » Dans l'A. T., Dieu nous est représenté comme descendant sur la terre entouré de feu. Exod., iii, 2; xix, 18. Is., lxvi, 15, 16. Dan., vii, 9. Ps., xlix, 3; xcvi, 3. Ici, et I Cor., iii, 13, S. Paul attribue la même chose à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Voy. aussi II Petr., iii, 7, 10, 12. — *Dantis*. Le texte grec nous montre qu'il faut rapporter ce participe à « Domini Jesu », et non pas à « ignis ». — *Iis qui non noverunt Deum*. Par cette expression, S. Paul entend, ici et ailleurs, les païens. Voy. Rom., i, 28. Gal., iv, 8. Eph., ii, 12. I Thess., iv, 5. « Apud Dominum etiam illi (sunt) inexcusabiles quibus lex data non est, neque audito Evangelio dormierunt, quia per creaturam poterant cognoscere Creatorem cujus invisibilia a constitutione mundi, etc. » S. Aug., Quæst. Evang., lib. II, cap. xlv. — *Et qui non obediunt Evangelio*. L'Apôtre veut ici désigner les Juifs infidèles, dont les Thessaloniens avaient à souffrir la persécution. Voy. Rom., x, 3, 16, 21. Ainsi, par ces deux expressions, S. Paul désigne ici les païens et les Juifs. Lorsque quelques interprètes, comme Estius, etc., appliquent l'expression qui nous occupe aux mauvais chrétiens qui ne mettent pas en pratique l'Évangile auquel ils croient, ils donnent à ces paroles un sens vrai, mais qui n'est pas celui que l'Apôtre avait en vue. Le sens que nous proposons, est celui qu'ont donné le faux Ambr., Bengel, Koppe, etc., Ewald, Bisping et Lünemann.

9. — *Pœnas dabunt in interitu æternas*.

æternas a facie Domini, et a gloria virtutis ejus :

10. Cum venerit glorificari in Sanctis suis, et admirabilis fieri in omnibus, qui crediderunt, quia creditum est testimonium nostrum super vos in die illo.

seront éternellement punis *en ne voyant plus* ni sa face, ni la gloire de sa puissance.

10. Lorsqu'il viendra pour être glorifié dans ses saints et se rendre admirable en tous ceux qui auront cru, car notre témoignage parmi vous, touchant ce jour, a été cru.

Grec : δίκην τίσουσιν διαθρον αἰώνιον « poenam luent, interitum æternum. » Que l'on suive le texte grec ou bien celui de la Vulgate, ce passage renferme une preuve de l'éternité des peines des damnés : τὰ αἰώνιον οὖν πῶς πρόσκαιρον : « ce qui est éternel, comment pourrait-il n'être que pour un temps ? » S. Chrys., hom., III, 1. — A... a. Grec : ἀπὸ... ἀπὸ. Cette proposition est expliquée de trois manières. 1^o S. Chrys. et les interprètes grecs, Vatable, Estius, etc., pensent qu'elle signifie la facilité avec laquelle le Seigneur punira les méchants; il n'aura pour cela qu'à se montrer. Cette explication est trop subtile, elle manque de naturel. Ainsi il ne faut pas traduire « à la vue de. » 2^o Bengel, de Wette, Ewald, Hofmann croient qu'elle indique ce qui produira le châtiment. Ce sera d'après eux la face irritée du Seigneur revêtu de gloire. Mais, d'après l'Apôtre, « a facie » et « a gloria, etc. » renferment deux choses qui agiront toujours sur le châtiment des damnés. Cependant ils ne verront qu'au moment de l'avènement du Sauveur, sa face et sa gloire. 3^o Il faut donc s'attacher à une troisième et dernière interprétation, suivant laquelle cette prépos. indique l'éloignement et la séparation. Le sens de ce verset serait alors que les damnés seront à jamais punis, *loin, séparés* de la face du Seigneur, et *privés* de sa gloire. Cette interprétation se recommande par plusieurs raisons. 1^o Elle répond aux paroles que le souverain Juge adressera aux impies en ce jour terrible. Matth., VI, 23; XXV, 41. 2^o Elle répond aux nombreux passages de nos livres saints où la vue de la face du Seigneur nous est donnée comme formant le bonheur des saints. Matth., V, 8; XVIII, 10. I Cor., XIII, 12. Hebr., XII, 14. I Joan., III, 2. Aussi cette vue de Dieu dans le ciel, par les élus qui le verront face à face, est une vérité de foi. Voy. Perrone, de Deo Creat., § 586 et suiv. Estius, in IV Sent., Dist. XLIX, § 2. 3^o Les prépositions grecque et latine ἀπὸ « a » ont ce sens, pl. b., II, 2. Rom., IX, 3. II Cor., XI, 3. Gal., V, 4. « A Christo. » 4^o Ce sens répond mieux à ce qui est dit au §. 10. 5^o Enfin, il a pour lui les exégètes les plus autorisés, Koppe, Bloomfield, Alford, Bispington, Riggensbach et Lünemann. — A *gloria virtutis ejus*. Grec : τῆς ἰσχύος αὐτοῦ de sa force.

Nous pensons que le subst « gloria » signifie ici la gloire que Jésus-Christ donnera ou communiquera en ce jour à ses élus et dont les damnés seront privés sans espoir. Et nous prenons les mots « virtutis ejus », comme exprimant l'origine de cette gloire qui sera l'effet et la manifestation devant l'humanité assemblée, de la majesté et de la puissance de notre divin Sauveur. Cette interprétation nous paraît mieux s'accorder avec le sens que nous donnons à la prépos. « a » et avec le §. suiv.

10. — *Glorificari in sanctis*. Parce que la gloire dont seront, en ce jour, revêtus les saints, rejallira sur le divin Sauveur des hommes, Jésus-Christ. Comp. Ps., LXXVII, 36. « Mirabilis Deus in sanctis suis. » Par les saints, il ne faut pas entendre les anges, ainsi que l'ont pensé Machnight et Schrader, mais les élus. — *Suis*. Comp. le §. du ps. que nous venons de citer. Les Saints appartiennent à Dieu et à Jésus-Christ. Est-ce que ce §. 10 n'indique pas suffisamment que, pour S. Paul et ses lecteurs, Jésus-Christ notre Sauveur est Dieu et homme? — *Quia... super vos*. Ces mots doivent être considérés comme formant une parenthèse amenée par « qui crediderunt. » Vous aurez part à cette gloire, dit S. Paul à ses lecteurs, parce que vous avez reçu notre prédication et que vous y avez cru, mais d'une foi active et féconde en œuvre, V. le §. suiv. — *Creditum est*. Ce verbe a ici le sens de croire et non pas celui de confier. — *Testimonium nostrum*. Dans le sens de prédication. Voy. I Cor., I, 6, et la note; II, 1. — *Super vos*. Ces mots signifient la même chose que « in vobis. » I Cor., I, 6. Le grec porte ἐφ' ὑμᾶς que la Vulgate a traduit de la même manière. Luc, IX, 5. On voit par ce même passage que notre expression peut aussi être prise en mauvaise part. — *In die illo*. Ces mots peuvent se rapporter ou au verbe « venerit » ou bien aux mots « glorificari » et « admirabilis fieri ; » ainsi que l'a déjà remarqué Théodoret. Ceux qui, comme Estius, Menoch., Corn. la Pierre, Krause, Rosenm., etc., les rattachent aux mots « testimonium » ou « creditum est », trahissent leur embarras par les explications forcées et peu claires qu'ils donnent de la phrase « quia creditum est... in illo die. »

11. C'est pourquoi nous prions toujours pour vous, afin que Dieu vous rende dignes de sa vocation et qu'il accomplisse tous les desseins de sa bonté et l'œuvre de votre foi avec puissance;

12. Afin que le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit glorifié en vous et vous en lui, selon la grâce de notre Dieu et du Seigneur Jésus-Christ.

11. In quo etiam oramus semper pro vobis : ut dignetur vos vocatione sua Deus noster, et impleat omnem voluntatem bonitatis, et opus fidei in virtute,

12. Ut clarificetur nomen Domini nostri Jesu Christi in vobis, et vos in illo secundum gratiam Dei nostri, et Domini Jesu Christi.

CHAPITRE II.

S. Paul conjure ses lecteurs de ne pas se troubler et de ne pas ajouter foi à de prétendues paroles ou lettres qu'on lui attribue, touchant la fin du monde. (γγ. 1-2.) — Ce jour ne viendra qu'après l'apostasie générale, qui doit précéder la venue de l'Antechrist. (γγ. 3-4.) — Il leur rappelle ce qu'il leur a dit de vive voix à ce sujet. (γγ. 5-7.) — Caractère de l'Antechrist; sa fin terrible et celle de ses adeptes. (γγ. 8-12.) — L'Apôtre revient à son action de grâce pour la foi des Thessaloniens. (γγ. 13-14.) — Il les exhorte à garder les traditions qu'il leur a laissées, et il leur souhaite l'affermissement par la grâce dans toutes sortes de bonnes œuvres. (γγ. 15-17.)

1. Or nous vous conjurons, mes frères, par l'avènement de Notre-

1. Rogamus autem vos, fratres, per adventum Domini nostri Jesu

Ces mots, mis à la fin de la phrase, ont pour but d'exciter davantage la foi et l'espérance des fidèles par rapport à ce jour.

11. — *In quo*. Grec : εις ο. C'est pourquoi, dans ce but, pour que vous ayez part à cette gloire. — *Vocatione sua*. Le pronom n'est pas dans le grec. De quelle vocation s'agit-il ici? Non pas de celle à la foi, cela est évident, mais de cet appel que Jésus-Christ adressera à ses élus au dernier jour. Comp., Matth., xiv, 34. Phil., iii, 14. II Petr., i, 10. Apoc., xix, 9. — *Omnem voluntatem bonitatis*. Πᾶσαν εὐδοκίαν ἀγαθωσύνης. Lünemann et quelques autres interprètes contemporains entendent ces mots de la volonté des Thessaloniens par rapport au bien. Nous croyons qu'à cause du mot grec εὐδοκίαν, cette interprétation ne doit pas être admise; et qu'il faut, avec S. Chrys., Théophyl., Estius, les PP. Justiniani et Corn. la Pierre, Noël Alex., Bengel, et Bisping, etc., expliquer ces mots du « beneplacitum », de la bonté et miséricorde de Dieu à notre égard, par rapport à notre persévérance, en vue de laquelle il

nous donne les grâces nécessaires. Comp. I Thess., v, 24. — *Et opus fidei*. Voy. I Thess., i, 3. — *In virtute*. Par la force de sa grâce. Comp. Phil., iv, 13. Col., i, 11. I Tim., i, 12. II Tim., ii, 1; iv, 17.

12. — Comment Jésus-Christ est-il glorifié en nous au milieu de nos persécutions? demande S. Chrys. Parce que c'est de lui que nous vient la grâce qui nous fait supporter les épreuves. Et nous, par cette patience que nous recevons de lui, nous acquérons la gloire devant Dieu et devant les hommes, pour la vie présente et pour la vie à venir : Ὁμοῦ γὰρ ἔταν πειρασμὸς συμῶν, καὶ ὁ Θεὸς δοξάζεται, καὶ ἡμεῖς. Αὐτὸν γὰρ δοξάζουσιν, ὅτι ἡμᾶς οὕτως ἐνεύρωσεν... Πῶς δοξαζώμεθα ἐν αὐτῷ; Ὅτι ἐν-ναμιν εὐλόγημεν παρ' αὐτοῦ. Hom. iii, 2. — *Secundum gratiam*, etc. Πάντα δὲ ταῦτα ἀπὸ τῆς χάριτος τοῦ Θεοῦ γίνεταί. Tout cela nous vient de la grâce de Dieu. Id., ibid.

1. — Ici l'Apôtre entre dans le sujet qui lui avait fourni l'occasion d'écrire cette seconde épître. — *Per*. Grec : ὑπέρ. Bien qu'à la suite de la Vulgate, Estius, Justiniani, Corn.

Christi, et nostræ congregationis in ipsum :

2. Ut non cito moveamini a vestro sensu, neque terreamini, neque per spiritum, neque per sermonem, neque per epistolam tanquam per nos missam, quasi instet dies Domini.

3. * Ne quis vos seducat ullo modo : quoniam nisi venerit disces-

Seigneur Jésus-Christ et de notre réunion avec lui,

2. De ne pas être promptement ébranlés dans vos pensées, ni effrayés soit par quelque esprit, soit par un discours, soit par une lettre qu'on supposerait envoyée par nous comme si le jour du Seigneur était proche.

3. Que personne ne vous séduise en aucune manière ; *car ce jour*

La P., Noël Alex., Picquigny et quelques interprètes protestants aient donné ce sens à la prépos. grecque, cependant il est préférable de lui donner ici le sens de *περὶ*, touchant, au sujet de. Car, 1^o la prépos. *ἐπερ* n'a jamais dans le N. T. le sens que lui donne la Vulgate. 2^o Le sens que nous proposons s'harmonise mieux que l'autre avec le contexte. Aussi ce sens est-il adopté de préférence par les interprètes contemporains, qui se sont surtout attachés à donner le sens du texte, d'après la signification des mots grecs, comme, pour ne citer que les derniers en date, Bloomfield, Alford, Bisping, Riggenbach et Lünemann. Du reste, ainsi que nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, l'exégète catholique peut s'écarter du sens de la Vulgate, dans des choses qui ne touchent ni à la foi ni aux mœurs. — *Et nostræ congregationis*, etc. Voy. pl. h., I Thess., iv, 17. — *In ipsum*. Ces mots se rapportent au subst. « Christum » sous-entendu.

2. — *A vestro sensu*. Grec : *ἀπὸ τοῦ νοῦς*. Plusieurs interprètes, à la suite d'Estius, rapportent ce mot à la doctrine et à l'enseignement que les Thessaloniens auraient reçus de l'Apôtre au sujet du jour du Seigneur. Mais les mots *νοῦς* et « sensus », doivent plutôt être entendus ici de la tranquillité et du calme de l'esprit; et, en un mot, de ce que nous appelons en français, le bon sens. En sorte que, selon nous, S. Paul exhorte ici ses lecteurs à ne pas se laisser entraîner en dehors de leur bon sens. Car c'était bien là le but auquel tendaient les frayeurs exagérées qu'on cherchait à leur inspirer. — *Neque per spiritum*. Il s'agit ici de prétendues révélations que l'on donnait comme venant de l'Esprit-Saint, Esprit de vérité, mais qui ne venaient en réalité, qu'elles eussent leur origine dans les suggestions des mauvais esprits ou simplement dans celles d'imaginations échauffées, que de l'esprit que S. Paul et S. Jean qualifient d'Esprit d'erreur. I Tim., iv, 1. I Joan., iv, 6. Comp. aussi pl. b., 7. 11. — *Neque per epistolam*. Baur et les autres adversaires de l'authenticité de toutes les ép. de S. Paul, et à leur suite Renan, se prévalent de ces mots pour insinuer la possibilité

qu'il y a eu de supposer de fausses épîtres. Cette protestation de l'Apôtre nous fait voir, au contraire, que les faussaires n'auraient pas eu beau jeu. Car les Eglises au milieu desquelles se seraient produites de pareilles épîtres, auraient, comme nous voyons par ce verset qu'il est arrivé dans le cas particulier dont il s'agit, fait les recherches nécessaires ; elles seraient allées aux informations, et elles n'auraient pas tardé à être suffisamment édifiées sur l'origine de ces épîtres. Du reste, nos adversaires sont encore à prouver l'existence d'une seule de ces épîtres, reconnue plus tard avec certitude comme supposée, et que cependant l'Eglise catholique aurait admise comme authentique. — *Tanquam per nos missam*. Ce participe n'est pas dans le grec. En sorte que les mots *ὡς δὲ ἡμῶν* « tanquam per nos », doivent se rapporter à chacun des deux subst. « sermonem, epistolam. » — *Dies domini*. Quelques auteurs protestants, et le P. Hardouin, ainsi que Doellinger (Christenthum und Kirche, pp. 277, 453, etc.), ont pensé que, par cette expression, S. Paul entend la destruction de Jérusalem. Mais les Pères et le très-grand nombre des exégètes, tant catholiques que protestants, pensent, avec raison, qu'il s'agit ici du second avènement du Sauveur. Le témoignage de la tradition, le contexte, et le iv^e ch. de la première ép., expliqué ici et complété par S. Paul, demandent absolument que ce sens soit reconnu comme le seul admissible. Le protestant Lünemann ne fait aucune difficulté à le reconnaître; toutefois, il pense que, dans les différentes circonstances qu'énumère l'Apôtre, il ne faut pas voir une prédiction qui s'accomplirait, mais simplement une manière de voir, un sentiment tout personnel et sans autorité, de S. Paul. Ceci, pour nous catholiques, est tout bonnement une impiété.

3. — *Discessio*. Grec : *ἡ ἀποστασία*, l'apostasie par excellence. S. Chrys., Théodoret, S. Aug. et quelques interprètes à leur suite, pensent que ce mot désigne l'Antechrist. Mais le très-grand nombre des interprètes rejette avec raison ce sentiment, et ils expliquent ce mot d'un défection générale, plus grande que toutes celles qui l'auront précédée, et que,

ne viendra que lorsque sera venu d'abord l'apostasie et se sera montré l'homme de péché, le fils de la perdition,

4. Qui combat et s'élève contre tout ce qui est appelé Dieu, et qui est adoré, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, s'y montrant comme s'il était Dieu.

sio primum, et revelatus fuerit homo peccati, filius perditionis,

• Ephes., 5, 6.

4. Qui adversatur, et extollitur supra omne, quod dicitur Deus, aut quod colitur, ita ut in templo Dei sedeat ostendens se tanquam sit Deus.

par conséquent, au moyen de l'emploi de l'article, l'Apôtre nous représente comme devant être l'apostasie par excellence. Tertull. (de Resurr. carn., cap. xxiv), S. Jér. (ep. cxi ad Algas., 887, t. I, éd. Vallars, in-4^o), le faux Ambr., Primasius, Sedulius, Corn. La P. (bien qu'il ne se prononce pas d'une manière bien définitive), et quelques interprètes contemporains, mais en petit nombre, expliquent ceci de la défection ou séparation des différentes nations d'avec l'empire romain auquel elles étaient soumises. Mais l'Apôtre parle d'une défection dans l'ordre religieux et nullement dans l'ordre politique. 1^o Voy. ce qui est dit de l'Antechrist aux 2^{es} Th. 3, 4, 8-12. 2^o Le mot grec s'emploie toujours par rapport à l'ordre religieux. Voy., dans le texte grec, I Macc. 1, 15. Act., xxi, 21. — Comp. Eccli., x, 14. Jer., ii, 19. I Tim., iv, 1 (voir ces trois passages dans le grec). 3^o L'Apôtre S. Paul, au passage précité de son Ep. à Tim., et le divin Sauveur lui-même, Luc, xviii, 8, nous annoncent cette apostasie religieuse comme devant précéder le second avènement du Fils de Dieu. Ces deux passages que nous venons de citer nous font croire qu'il s'agit ici, non pas seulement d'une apostasie ou défection d'avec l'Eglise catholique, mais d'une apostasie générale et d'une défection entière, pour la foi en Jésus-Christ, Dieu-Homme, et le Sauveur de l'humanité. C'est du reste ce qui s'accomplit de nos jours par les progrès effrayants du naturalisme, du rationalisme, de la négation du surnaturel parmi les catholiques, les hérétiques et les infidèles, juifs ou autres. — *Et revelatus fuerit*. Remarquez l'emploi de ce verbe. Il sert à marquer le contraste avec la future révélation que fera de lui-même le divin Sauveur à son second avènement. — *Homo*, δ άνθρωπος. S. Paul nous enseigne donc bien clairement : 1^o Que l'Antechrist sera un homme, non pas un démon incarné ainsi que l'ont pensé quelques docteurs scholastiques. « Quis est autem iste? Numquid Satanas? Nequaquam; sed homo quidam suscipiens omnem ejus operationem. » S. Chrys., hom. iii, 2. 2^o Qu'il ne faut pas croire qu'il parle ici d'une collection d'impies ainsi que quelques-uns le pensaient déjà du temps de S. Aug. Voy. de Civ. Dei, lib. XX, cap. xix, n. 2. Le passage

de S. Jean, I, ép. 11, 18, ne prouve pas que ce sentiment soit erroné; nous le ferons voir dans notre commentaire. — *Peccati*. Cette expression est bien plus énergique que « homo peccator ». Comp. Joan., ix, 34, « in peccatis natus est totus ». — *Filius perditionis*. Cette même expression a été employée par le divin Sauveur pour désigner Judas; Joan., xvii, 12. Qu'on nous permette ici deux réflexions. 1^o Cette coïncidence n'est pas fortuite. On peut l'attribuer à une réminiscence de l'Apôtre pour une expression qui avait probablement été conservée par la tradition, ou bien, et surtout, à l'inspiration de l'Esprit-Saint. 2^o Cette même coïncidence prouve, selon nous, une fois de plus, que l'Antechrist sera un simple mortel, et non pas un démon fait homme pour s'ingérer à l'incarnation de Jésus-Christ, le fils adorable de Dieu.

4. — Il est évident que tous les verbes sont ici au présent pour le futur. — *Qui adversatur*. Grec δ αντίστανος. Par conséquent il est parfaitement dénommé l'Antechrist. I Joan., ii, 18. 22. iv, 3. II Joan., 7. — *Et extollitur, etc.* Comp. Dan., vii, 25, xi, 36, 37. — *Omnis quod dicitur Deus*. Comp. I Cor., viii, 5. Il fera donc la guerre au vrai Dieu et aux fausses divinités des idolâtres. — *Aut quod colitur*. Grec: ἡ σέβασμα. Ce mot a quelque rapport avec Σεβαστός, et il a fait penser que S. Paul voulait ici désigner un empereur romain, soit Caligula, soit Néron, etc., qui n'ont pas rougi de se faire rendre les honneurs divins. Mais cela ne peut se soutenir. Car cet homme de péché doit venir après l'apostasie, et l'apostasie ne peut avoir lieu qu'après la conversion des nations qui apostasieront et renoncèrent, sauf ceux qui, en petit nombre, resteront fidèles à l'Eglise catholique, à la foi en Jésus-Christ et au culte de l'Homme-Dieu. — *Ita ut in templo Dei sedeat*. Doellinger et d'autres interprètes, Riggenbach, entre autres, cherchent l'accomplissement de cette parole dans ce fait que les aigles romaines furent introduites dans le temple de Jérusalem. Mais S. Paul nous dit que ce monstre sera lui-même assis dans le temple, soit dans sa propre personne, soit par son effigie qui sera placée sur les autels. Comme ceci n'a pas eu lieu, nous ne pouvons ici entendre le temple de Jérusalem. S. Chrys.,

5. Non retinetis quod cum adhuc essem apud vos, hæc dicebam vobis?

6. Et nunc quid detineat scitis, ut reveletur in suo tempore.

7. Nam mysterium jam operatur

5. Ne vous rappelez-vous pas que lorsque j'étais encore parmi vous, je vous disais ces choses?

6. Et vous savez ce qui le retient maintenant, pour qu'il se montre en son temps.

7. Car déjà s'opère le mystère

Théodoret, Théophyl., S. Aug., Estius, Corn. La P., etc., et parmi les contemporains, Bloomfield, Alford, Olshausen, Hilgenfeld, Bisping, entendent, par le temple de Dieu, l'Eglise de Jésus-Christ, envisagée comme société, comme corps moral. Mais cela nous paraît peu probable. La phrase de l'Apôtre nous semble exiger qu'il faut prendre cela à la lettre. L'homme de péché sera donc assis en personne ou par son effigie, qui remplacera sur les autels l'image sainte de Jésus-Christ, et de sa croix, dans les temples qui auront précédemment servi au culte chrétien, tandis que les adorateurs de Jésus-Christ n'auront plus que les catacombes ou des lieux déserts, ou bien des temples que la persécution sans cesse croissante de l'Antechrist leur enlèvera successivement. Lünemann et Riggensbach ont reconnu que l'Apôtre parle ici de temple matériel, mais ils expliquent ceci du temple de Jérusalem, ce qui ne peut se soutenir. — *Ostendens se.* Il se donnera en personne, et il donnera son effigie comme un objet d'adoration. Mais quoi qu'en dise Lünemann, ce verbe peut aussi signifier qu'il se fera passer pour Dieu, et il en donnera des preuves mensongères au moyen des faux prodiges qu'il accomplira. Voy. pl. b., §§. 9-12. Comp. Matth., xxiv, 24. Cette interprétation a pour elle S. Chrys. et les siens, de Wette, Bisping et Riggensbach.

5. — Ces paroles: 1° renferment un reproche aux Thessaloniens pour avoir si tôt oublié ce que leur avait dit l'Apôtre. 2° Elles montrent, suivant la belle remarque de Théophylacte, que du temps, des Apôtres, comme de tout temps dans l'Eglise, il y avait des choses qui étaient enseignées par écrit et de vive voix, et d'autres qui n'étaient connues que par l'enseignement oral. Cet enseignement qui nous vient par une autre voie que par celle des saintes Ecritures, constitue le dépôt de la Tradition. Ainsi l'enseignement de l'Eglise a toujours et aura toujours deux sources distinctes, la sainte Ecriture et la Tradition.

6-7. — Nous voici arrivés à l'un des passages les plus difficiles de nos saints Livres. Sa difficulté extrême, insurmontable même, arrêta le puissant génie de S. Augustin. Ce grand docteur qui était en même temps un grand saint, n'a pas hésité à consigner dans ses écrits l'impuissance où il était de répondre aux questions et aux difficultés que soulève ce passage. « Quoniam illos (ses lecteurs)

scire dixit (Paulus), aperte hoc dicere noluit. Et ideo nos qui nescimus quod illi sciebant, pervenire cum labore ad id quod sensit Apostolus cupimus, nec valemus: præsertim quia et illa quæ addidit, hunc sensum faciunt obscuriorem. Nam quid est (le §. 7)? Ego prorsus quid dixerit me fateor ignorare. Suspiciones tamen hominum quas vel audire, vel legere potui, non tacebo. » De civ. Dei, lib. XX, cap. xix, n. 2. Voy. aussi, ép. cxcix, al. 80, ad Hesych., n. 10. Depuis S. Aug., la difficulté n'est pas levée. Ce passage sera toujours une vraie « crux interpretum », observe Bisping, dans l'avant-propos de la 2^e éd. de son commentaire, tant que les événements prédits par l'Apôtre n'auront pas reçu leur accomplissement. Les limites d'une note ne nous permettent pas de nous étendre longuement sur ce sujet. Nous serons donc le plus court possible. Ecartons d'abord une interprétation toute nouvelle, qui ne peut être admise. En 1861, pour répondre à une question posée par le Lycée de Rastibonne, J. Grimm fit paraître la publication dont voici le titre: « Der κατέχων des zweitens. Thess.-Br., Regensb., 1861. C'est bien là, en effet, que gît toute la difficulté et le nœud de la solution à donner. Le savant que nous venons de nommer pense que les mots τὸ κατέχων, ὁ κατέχων, « quid detineat, qui tenet », se rapportent à l'Antechrist, et les mots εἰς τὸ ἀποκαλυφθῆναι αὐτὸν « ut reveletur » à notre divin Sauveur. S. Paul aurait donc voulu dire: vous savez bien, mes frères, ce qui fait que la παρουσία n'est pas proche; c'est que l'homme de péché n'a pas encore paru. Mais si c'était là le sens des mots employés par S. Paul, il devrait être question au §. 8 de l'apparition du Sauveur; et comme, au contraire, il y est parlé de la manifestation de l'Antechrist, celui-ci ne peut être entendu sous les mots « quid detineat, qui tenet », τὸ κατέχων, ὁ κατέχων. Aussi nous ne pouvons comprendre que le judicieux Danko (Hist. Rev., N. T., p. 374), ait pu dire: « verissime (!) J. Grimm... sub τῷ κατέχοντι docuit intelligendum esse eundem qui ἀνομος et ἀνθρώπος τ. ἀμ. appellatur » Cette interprétation a contre elle la tradition et l'universalité des exégètes. Cela n'est pas étonnant, elle est contraire au contexte. Le lecteur n'attend pas de nous que dans cette note nous rapportions les interprétations si nombreuses et si disparates qui ont été données des deux mots, qui

d'iniquité; seulement, que celui qui tient maintenant tienne jusqu'à ce qu'il disparaisse.

iniquitatis : tantum ut qui tenet nunc, teneat, donec de medio fiat.

sont ici les plus importants, κατέχων, κατέχων. Nous avons à la fin de notre préface indiqué les principaux auteurs que l'on peut consulter à ce sujet. Nous rapporterons un très-petit nombre de ces interprétations, et puis nous soumettrons au jugement du lecteur celle qui nous paraît présenter moins de difficultés, et s'éloigner moins du sens des mots employés par l'Apôtre. Doellinger, qui a parlé de ces deux versets dans son ouvrage « Kristenthum und Kirche, » p. 278 et suiv., p. 422 et suiv., donne à ces deux mots le sens de posséder, garder, commander. Cela ne peut être admis pour le γ. 6. Tout le monde convient qu'au moins dans ce γ., le mot grec, parfaitement rendu par la Vulgate, signifie empêcher, retenir, dans le sens du latin, « remorari ». Le contexte exige ce sens. L'opinion la plus ancienne, la plus répandue et la plus autorisée, eu égard à ceux qui l'ont soutenue et la soutiennent encore, est celle qui veut que par les mots κατέχων, κατέχων, l'Apôtre ait voulu parler de l'empire romain, qu'il n'a pas voulu désigner plus clairement par des raisons de prudence. C'est le sentiment de Tertull., de S. Chrys., de S. Aug., de S. Thom., et du très-grand nombre des interprètes anciens, modernes et contemporains. Mais comme il ne s'agit ici ni de la foi ni des mœurs, mais d'une simple opinion libre, nous prenons la liberté de ne pas adopter ce sentiment. 1° Parce que l'empire romain a disparu depuis longtemps. Aussi les auteurs du temps nous apprennent qu'on s'attendait à l'Antechrist à l'époque du couronnement de Charlemagne comme empereur romain. L'empire romain nominal des empereurs d'Allemagne, a pris fin, lui aussi, et rien n'annonce le grand événement qui doit être la suite de la disparition du κατέχων, » et tunc revelabitur, etc. », γ. 8. Nous savons bien que quelques auteurs ont soutenu que le pouvoir temporel des Papes à Rome, pouvait être regardé comme une continuation de l'empire romain, mais cela nous paraît une réponse arbitraire, ayant plutôt l'air d'une défaite. Car, nous le répétons, le couronnement de Charlemagne et la cessation du titre d'empereur romain parmi les empereurs d'Allemagne, ont paru être comme la fin du κατέχων de S. Paul, sans qu'on ait pensé à se rassurer par la pensée que le pouvoir temporel des Papes continuait. 2° Parce que ce sentiment ne nous paraît pas s'accorder avec le sens des mots employés par S. Paul, tel qu'il nous semble devoir être compris. Nous allons poser ce sens comme préliminaire de l'interprétation que nous croyons pouvoir proposer. D'abord, 1° pour le γ. 6, le participe τὸ κατέχων a très-certainement le sens de τὸ

κάλυον, « detinens, prohibens », ainsi que l'interprète S. Chrys., hom. iv, 1. Cela ne fait aucune difficulté, et c'est communément admis. 2° Nous croyons qu'il faut donner le même sens à τὸ κατέχων du γ. 7. Ce n'est pas « qui tenet » qu'il aurait fallu traduire, mais « qui impedit, qui prohibet. » On ne peut invoquer contre nous S. Chrys., car ses traducteurs ont eu en vue la Vulgate, et non pas le sens du mot grec. La fin du γ. 7 : « donec de medio », indique selon nous, suffisamment qu'il s'agit de quelqu'un qui empêche et qui est un obstacle actif. On voit déjà qu'il ne peut être question ni d'un pouvoir civil quelconque, ni même de l'Eglise, qui n'agit pas pour empêcher la venue de l'homme de péché. 3° L'Apôtre écrit ici une partie des choses qu'il avait dites de vive voix aux Thessaloniens ; « hæc dicebam vobis. » Nous pensons donc qu'au γ. 6, par τὸ κατέχων « quid detineat », il faut entendre le commencement de l'apostasie dont il est parlé au γ. 3, et qui n'avait évidemment pas encore eu lieu, puisque la plénitude ou la conversion des nations n'était pas encore accomplie (comp. Matth., xxiv, 14) ; qu'au γ. 7, par le τὸ κατέχων « prohibens », il faut entendre le divin Sauveur, qui, en train, si nous pouvons parler ainsi, de conquérir la société, doit un jour, par suite de l'apostasie générale « fieri de medio », disparaître du milieu des sociétés, qui ne seront plus chrétiennes et qui n'auront plus foi en lui. Car son Eglise ne sera plus alors qu'un « pusillus grex », obligé de fuir et de se cacher, et le Sauveur ne sera plus, par son action bienfaisante et surnaturelle, au milieu des sociétés redevenues païennes et idolâtres (γ. 5). Nous pouvons ramener à ce sentiment Danko, qui explique ces deux versets de la Providence de Dieu, empêchant l'avènement de l'Antechrist, jusqu'aux temps marqués (bien que cela nous paraisse un peu vague), et Bisping, qui explique les deux mots en question du christianisme des sociétés, dont la disparition successive doit un jour amener l'Antechrist. Nous n'offrons pas notre sentiment comme certain, ni comme ne donnant lieu à aucune objection. Mais il nous paraît plus acceptable que les autres, et il donne lieu à des objections moins sérieuses. Ainsi, 1° on objecte que le « donec de medio fiat », ne peut s'entendre de Jésus-Christ. Pourquoi pas ? N'a-t-il pas dit qu'il demeure dans ceux qui l'aiment et qui observent ses commandements, Joan., xiv, 23 ? Pourquoi ne dirait-on pas qu'il se retire « de medio fiat », des sociétés ou de l'humanité, composée, dans sa grande généralité, d'hommes ne croyant même plus en lui ? 2° On ob-

8. Et tunc revelabitur ille iniquus * quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, et destruet illustratione adventus sui eum :

* Is., 11, 4.

9. Cujus est adventus secundum operationem satanæ, in omni virtute, et signis, et prodigiis mendacibus,

10. Et in omni seductione ini-

8. Et alors se dévoilera cet impie que le Seigneur Jésus tuera par le souffle de sa bouche; et il le détruira par l'éclat de son avènement.

9. L'avènement de cet impie se fait par l'opération de Satan avec toutes sortes de miracles et de signes et de prodiges menteurs;

10. Et avec toutes les séductions

jecte que S. Paul n'aurait pas eu besoin alors d'employer un langage si obscur, si énigmatique. Pourquoi donc ? L'Apôtre a employé le langage que lui inspirait l'Esprit-Saint, qui a voulu nous priver de la connaissance d'une chose, après tout peu nécessaire, ainsi que le dit S. Thom. Aussi n'a-t-il pas permis non plus que la tradition nous transmette les renseignements oraux de S. Paul aux Thessaloniens. Dire que l'Apôtre s'est servi d'une phrase obscure pour ne pas froisser l'empire romain, c'est faire une pure supposition, d'autant qu'il ne s'était pas gêné pour dire aux Thessaloniens, *scitis*, quel était le κατήγων en question. Le Saint-Esprit a permis qu'un coin seulement du voile fût soulevé, c'est le renseignement de l'apostasie et de la séparation générale des hommes d'avec Jésus-Christ. A mesure qu'elle se développe, nous savons que le temps approche. Cette apostasie commençait déjà du temps de S. Paul. C'est le sens de ces mots *Mysterium iniquitatis jam operatur*, grec ἐπεργεῖται, au moyen, il se fait, il s'élabore. Déjà les Simonien, les Gnostiques se séparaient d'avec Jésus-Christ. Cette séparation s'est augmentée successivement par le nombre croissant des hérésies et des hérétiques, par le mahométisme, et, de nos jours, elle s'augmente d'une manière effrayante par le rationalisme, le panthéisme, le naturalisme, le matérialisme et l'athéisme, pratiques qui envahissent les sociétés chrétiennes que nous voyons se détacher de plus en plus de Jésus-Christ. Voyez les lois et les mœurs de ces sociétés, et dites s'il n'est pas malheureusement vrai que le divin Sauveur « de medio fit. » Il n'est plus « in medio viæ », pour empêcher l'extension du mal qui doit aboutir à sa suprême manifestation, l'Antéchrist. Notons que notre sentiment a l'avantage de s'accorder avec le sens de posséder ou d'empêcher que les uns ou les autres, parmi les auteurs donnent à δ κατήγων et à « qui tenet », du grec et de la Vulgate.

8. — *Et tunc*. Et alors, lorsque Jésus-Christ, lorsque ce divin κατήγων, repoussé et renié par les sociétés autrefois chrétiennes, ne sera plus au milieu d'elles pour les posséder et les défendre, celles-ci seront de plus

en plus livrées à l'esprit du mal. Celui-ci recevra alors le pouvoir ou la permission de susciter et de manifester au monde l'Antéchrist dont Dieu se servira pour purifier et éprouver les élus, et pour punir les méchants que l'homme de péché entraînera de plus en plus dans le mal, pour ensuite les entraîner avec lui dans les châtimens éternels de l'enfer. Voy pl. b. γγ. 9-12. — *Ille iniquus*. Grec ὁ ἀνομος, car il se mettra au-dessus des lois divines et humaines dont il ne respectera aucune. — *Interficiet*. La Vulgate reproduit ici la leçon ἀναλῃ, moins autorisée que ἀναλῃσαι « consumet ». — *Spiritu oris sui*. Comp. ps., xi, 4. Remarquez ici deux choses. 1° L'idée grandiose que nous donne l'Apôtre de la puissance de Jésus-Christ. Il ne lui faudra aucun effort pour faire disparaître le monstre d'iniquité. 2° Avant de passer à nous dépeindre le caractère de l'Antéchrist (γγ. 9-11), il a hâte de dire, pour consoler ses lecteurs, que ce puissant scélérat sera vaincu et comme anéanti par Jésus-Christ. « Et quomodo tenebræ solis fugiantur adventu, sic illustratione adventus sui eum Dominus destruet atque delebit. » S. Jér., ep. cxxi, ad Algas. Quæst. xi.

9. — *Secundum operationem Satanæ*. L'Antéchrist sera l'instrument de Satan, mais il ne sera pas l'incarnation de Satan ou de tout autre démon, ainsi que l'ont cru Théodoret, Lactance et quelques autres interprètes ou théologiens catholiques. — *Mendacibus*. ψεύδους, « mendacii ». L'Apôtre qualifie ainsi les prodiges qu'opérera l'Antéchrist. 1° « Quoniam mortales sensus per phantasmata decepturus est. » 2° « Quia illa ipsa, et si erunt vera prodigia ad mendacium pertrahent. » S. Aug., de Civ. Dei, lib. XX, cap. xix. S. Chrys., Théodoret, le faux Ambr., et S. Cyrille de Jérus., Catéch., xv, ont donné la même explication. L'Antéchrist fera des choses merveilleuses, mais non pas de vrais miracles. Car ceux-ci ne viennent que de Dieu « qui non est testis falsitatis. Unde aliquis prædicans falsam doctrinam non potest facere miracula, licet aliquis habens malam vitam posset. » S. Thom., lect. ii.

10. — *In iis qui pereunt*. Les artifices de

dé l'iniquité pour ceux qui se perdent, parce qu'ils n'ont pas reçu l'amour de la vérité afin d'être sauvés ;

11. C'est pourquoi Dieu leur enverra une opération d'erreur, de sorte qu'ils croiront au mensonge ;

12. Afin que tous ceux qui n'ont pas cru à la vérité, mais ont consenti à l'iniquité, soient condamnés.

13. Mais nous devons rendre sans cesse grâces à Dieu pour vous, frères chéris de Dieu, de ce que Dieu vous a choisis comme des prémices pour vous sauver par la sanctification de l'Esprit et par la foi en la vérité,

14. A laquelle il vous a appelés par notre Évangile, pour vous faire acquérir la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

quitatis iis qui pereunt : eo quod charitatem veritatis non receperunt ut salvi fierent.

11. Ideo mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio,

12. Ut judicentur omnes, qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati.

13. Nos autem debemus gratias agere Deo semper pro vobis, fratres dilecti a Deo, quod elegerit vos Deus primitias in salutem, in sanctificatione spiritus, et in fide veritatis :

14. In qua et vocavit vos per Evangelium nostrum, in acquisitionem gloriæ Domini nostri Jesu Christi.

l'Antechrist n'auront aucun effet sur les élus, Voy. Matth., xxiv, 24. Mais ils ne séduiront que ceux qui doivent périr. Toutefois ceux-ci, ainsi que le montre la fin du verset, ne périront que par leur faute. — *Charitatem veritatis*. S. Chrys., et les interprètes grecs, S. Anselme et Corn. La P. prennent cette expression comme se rapportant à Jésus-Christ, qui est la vérité et la charité. Il est plus naturel de la prendre à la lettre. Ils n'ont pas aimé la vérité. Comp. Joan., iii., 19. Rom., i, 25.

11. — *Mittet*. Grec : πέμπει au présent. Lünemann, auteur protestant, et Bisping, auteur catholique, soutiennent qu'il faut prendre ce verbe au pied de la lettre. Cela est inadmissible. Comment croire cela, demande Théodoret, puisque le divin Sauveur doit venir lui-même détruire « operationem erroris » ? Donc il faut expliquer avec S. Thomas, « permittet illis venire operationem erroris. » S. Aug., aussi a dit : « Deus mittet, quia Deus diabolum facere ista permittet, justo ipse iudicio, quamvis faciat ille iniquo malignoque consilio. » De Civ. Dei, lib. XX, cap. xix, n. 4. — *Ut*. Non pas, afin que, mais, en sorte que. Comp. Rom., i, 24 et la note.

12. — S. Jér., ep. cxxi, ad Algas., Quæst. xi, S. Aug., au passage précité, Théodoret, Œcumen. et Théophyl., et à leur suite Estius, pensent que S. Paul a ici en vue particulièrement les Juifs dont un grand nombre croira à l'Antechrist. Comp. Joan., v, 43.

13. — *Quod elegerit vos*. Par conséquent,

cette élection se fait sans qu'il y ait le moindre mérite de notre part. *Primitias*. L'Eglise de Thessalonique était une des premières que le saint Apôtre eût fondées en Europe. Du reste ce grand Apôtre aimait à désigner ainsi ses plus anciens néophytes. Voy. Rom., xvi, 5. I Cor., xvi, 15. La leçon la plus autorisée du texte grec porte ἀπ' ἀρχῆς « a principio », c'est-à-dire de toute éternité. Voy. I Joan., i, v, 11, 13. Il faut convenir que cette seconde leçon donne un sens tout-à-fait en rapport avec ce que dit ailleurs l'Apôtre touchant son décret miséricordieux de notre vocation à la foi. Comp. I Cor., ii, 7. Eph., i, 4. III, 9. Col., i, 26. II Tim., i, 9. — *In salutem*. C'est la fin pour laquelle nous avons été appelés à la foi. — *In sanctificatione... et in fide veritatis*. Voilà les deux moyens par lesquels Dieu nous met sur la voie du salut. Pour ce qui est de notre intelligence, il lui donne la foi à la vérité révélée, et il sanctifie notre âme. La sanctification de l'Esprit peut signifier ou la sanctification qui nous vient du Saint-Esprit, ou la sanctification de notre esprit ; ce qui revient au même, car nous ne sommes sanctifiés que « per Spiritum Sanctum qui datus est nobis. » Rom., v, 5.

14. — *In qua*. Grec : ἐν ᾧ. Le relatif dans le grec comme dans le latin doivent se rapporter à l'idée complexe exprimée par les mots « in salutem, in sanctificatione, etc. » — *In acquisitionem gloriæ*. Œcumen., Théophyl., Vatable, Estius et Corn. La P. expliquent

15. Itaque, fratres, state : et tenete traditiones, quas didicistis, sive per sermonem, sive per epistolam nostram.

16. Ipse autem Dominus noster Jesus Christus, et Deus et Pater noster, qui dilexit nos, et dedit consolationem æternam, et spem bonam in gratia,

17. Exhortetur corda vestra, et confirmet in omni opere, et sermone bono.

15. C'est pourquoi, mes frères, demeurez fermes et gardez les traditions que vous avez apprises soit par nos paroles, soit par notre lettre.

16. Et que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, et que Dieu notre Père, qui nous a aimés et nous a donné une consolation éternelle et une bonne espérance par sa grâce,

17. Anime vos cœurs et vous affermisse en toute bonne œuvre et bonne parole.

cette expression en ce sens que la vocation des Thessaloniens a eu pour but, de la part de Dieu, de procurer la gloire de Jésus-Christ. Mais le contexte et la phrase grecque qui devait porter alors τῷ κυρίῳ ἡμῶν « Domino nostro, » demandent que l'on applique ceci aux Thessaloniens. Ils ont été appelés à la foi afin d'avoir un jour part à la gloire de Jésus-Christ. Un troisième sens, proposé par Estius, les PP. Hardouin et Ménochius, que ces mots rapportés au divin Sauveur soient pour « acquisitio gloriosa, » ne nous paraît pas plus acceptable que le premier.

15. — *Itaque*. Par ce mot, qui exprime une conséquence, l'Apôtre indique aussi que ce qu'il va dire, c'est-à-dire, être fidèles aux enseignements reçus par la tradition, est une condition nécessaire pour arriver au salut et à la gloire dont il vient d'être parlé. — *Tenete traditiones*. » Passage, dit S. Chrys., hom., iv, n. 2, qui prouve que tout l'enseignement n'était pas dans la correspondance par lettres, que beaucoup de points étaient communiqués de vivevoix, et que cet enseignement oral est aussi digne de foi. Par conséquent, regardons la tradition de l'Eglise comme digne de foi. C'est la tradition, ne cherchez rien de plus : Ὅσα καὶ τὴν παράδοσιν τῆς Ἐκκλησίας ἐξοπλιστον ἡγώμεθα. Παράδοσις ἐστὶ, μηδὲν κλείον ἔχει. Comp. Conc. Trid., Sess. IV, decret. de Canon. Script. Aussi ce passage est dogmatique. Il est cité par les théologiens et interprètes catholiques en faveur de l'enseignement de l'Eglise au sujet de la tradition. Voy. les Théol. de Perrone, Dens, Reinering, etc. On peut lire, sur ce sujet, S. Iren., Adv. Hæres., lib. III, capp. III, IV. Tertull., de Coron., mil., cap. III. S. Basil., de Sp. S. ad Amphil., cap. XXIX, et S. Aug., ep. LV, ad Januar., et de Bapt., contra donatistas, lib.

IV, nn. 9, 30, 31; lib. V, n. 37, et Nat. Alex., Hist. Eccles., Diss. XVI, in II Sæc., t. III, ed. Ven. Cette longue et savante dissertation a été reproduite par le pieux abbé Migne dans son Cours de Théol., t. XXVI, col. 920 et suiv. — *Sive per sermonem*. Comp. pl. h., 7. 5. I Cor., xi, 34. « Cætera autem, etc. » — *Sive per epistolam nostram*. Ici l'Apôtre fait allusion à sa première ép., d'où il suit qu'ils se sont trompés ceux qui ont pensé que la présente épître avait été écrite la première. Voy. la préf., § II, n. 4.

16. — *Jesus Christus, et Deus et Pater noster*. Contrairement à son usage II Cor., XIII, 13, l'Apôtre nomme ici en premier lieu Jésus-Christ, parce que ce divin Sauveur est le médiateur entre Dieu et les hommes. Voy. I Tim., II, 5. — *Consolationem æternam*. C'est-à-dire une consolation qui a son motif et son appui dans la foi et dans l'espérance des biens éternels. Aussi cette consolation n'est ni passagère ni transitoire comme celles de ce monde. « Ibi (sur la terre) consolatur lugens, ubi timet rursus ne lugeat... Ergo illa erit vera consolatio qua dabitur quod non amittatur. » S. Aug., serm. LIII, n. 3. — *Spem bonam*. Une espérance solide, infaillible, ainsi que l'explique S. Thomas. Voy. ps. LXX, 4. Is., I, 7.

17. — *Exhortetur, confirmet*. Remarquez ces deux verbes au singulier, bien qu'ils se rapportent à deux subst. C'est que l'action dans les âmes de Jésus-Christ et de Dieu est une, d'où il faut conclure que S. Paul suppose ici la divinité de Jésus-Christ, et son égalité avec son Père. — *In omni opere*. Donc, une fois de plus, la foi ne suffit pas : il faut de plus les œuvres. — *Et sermone*. Il ne faut pas seulement faire le bien, il faut le dire, le manifester par nos paroles et dans nos discours.

CHAPITRE III.

Saint Paul se recommande aux prières des Thessaloniens. (ϣϣ. 1-2.) — Il espère que Dieu les préservera du mal. (ϣϣ. 3-5.) — Il leur recommande le travail. (ϣϣ. 6-12.) — Qu'ils rompent tout commerce avec quiconque n'obéit pas à ses injonctions, tout en l'avertissant charitablement. (ϣϣ. 13-15.) — Il leur souhaite la paix. (ϣ. 16.) — Il les salue et leur souhaite la grâce de Jésus-Christ. (ϣϣ. 17-18.)

1. Au reste, mes frères, priez pour nous, afin que la parole de Dieu coure et soit glorifiée comme elle l'est parmi vous ;

2. Et afin que nous soyons délivrés des hommes importuns et méchants, car la foi n'est pas chez tous.

3. Mais Dieu est fidèle ; il vous préservera du mal.

4. Quant à vous, nous avons dans le Seigneur la confiance que vous faites et ferez ce que nous ordonnons.

5. Que le Seigneur dirige vos

1. De cætero, fratres, orate pro nobis, ut sermo Dei currat, et clarificetur, sicut et apud vos :

* Ephes., 6, 19. Col., 4, 3.

2. Et ut liberemur ab importunis et malis hominibus : non enim omnium est fides.

3. Fidelis autem Deus est, qui confirmabit vos, et custodiet a malo.

4. Confidimus autem de vobis, in Domino, quoniam quæ præcipimus, et facitis, et facietis.

5. Dominus autem dirigat corda

1. — *Orate pro nobis.* Voy. Col., iv, 3. I Thess., v, 25 et les notes. Il leur demande de prier pour lui, dit S. Chrys., non pour le mettre hors des dangers, car sa mission était de courir les dangers. Hom. iv, 3. En un mot, fidèle à l'enseignement du divin Maître, l'Apôtre demande qu'on prie pour lui, afin que, par lui et au moyen du secours divin, le nom du Seigneur soit sanctifié et que son règne arrive dans tous les cœurs, afin que sa volonté sainte s'accomplisse sur la terre comme dans le ciel. — *Et currat.* Ceci se rapporte à l'éloignement des obstacles extérieurs. — *Et clarificetur.* Par la soumission et la foi des auditeurs.

2. — *A malis et importunis hominibus.* S. Paul fait ici allusion aux Juifs qui le suivaient partout pour entraver son ministère, et empêcher que la parole sainte ne fructifiât. — *Non enim omnium est fides.* Cela ne veut pas dire que tous n'ont pas la grâce de la foi, car il s'agit ici de ceux qui s'opposaient à la prédication, dont ils auraient pu profiter avec la grâce de Dieu. Comp. Rom., x, 16. Mais ceux qui croient à l'Evangile le font avec le secours de la grâce. « Quolibet tamen modo dicatur homini verbum Dei, procul dubio, quo sic audiat ut illi obediat, donum Dei est. » S. Aug., de Dono persev., n. 48. « Nos enim au-

rem forinsecus percutimus, ille (Deus) novit intus loqui. » Serm. ad Cæsareens. pleb. n. 9, t. ix, col. 960, ed. G.

3. — Voy. I Thess., v, 24. — *A malo.* ἀπὸ τοῦ πονηροῦ. Estius, Menoch., Noël Alex., Corn. La P., Olshausen, Hoffmann, Riggenbach, etc., pensent qu'il faut prendre cet adject. au masculin, et le rapporter à l'Esprit du mal, au démon. Comp. Matth., xiii, 19. Eph., vi, 16. Lün. et Bisping, au contraire, soutiennent qu'il faut le considérer comme un adjectif neutre, et l'entendre du mal en général. Comp. pl. h., II, 17. Nous croyons que ce second sens doit être préféré. Car l'Apôtre espère qu'ils seront fortifiés. Dans quel but, sinon pour supporter avec avantages les assauts de l'ennemi du salut et ainsi se garder du mal, c'est-à-dire, croyons-nous, du péché, et non pas du méchant ou mauvais par excellence. Cependant nous convenons facilement que le second sens peut être ramené au premier.

4. — *In Domino.* Voy. Gal., v, 10 et la note.

5. — *Dominus autem dirigat corda vestra.* Il nous faut deux choses, dit Théodore, la bonne volonté (excitée par la grâce), et le secours de la grâce. Ἀποτέρον ἡμῖν χάρις καὶ προθέσῃς ἀγαθῆς, καὶ τῆς ἀνωθεν συνεισφοράς. — *In charitate Dei.* L'amour de Dieu. — *Pa-*

vestra in charitate Dei, et patientia Christi.

6. Denuntiamus autem vobis, fratres, in nomine Domini nostri Jesu Christi, ut subtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinate, et non secundum traditionem, quam acceperunt a nobis.

7. Ipsi enim scitis quemadmodum oporteat imitari nos : quoniam non inquieti fuimus inter vos :

8. * Neque gratis panem manducavimus ab aliquo, sed in labore, et in fatigatione, nocte et die operantes, ne quem vestrum gravemus.

* Act., 20, 34. I Cor., 4, 12. I Thess., 2, 9.

9. Non quasi non habuerimus potestatem, sed ut nosmetipsos formam daremus vobis ad imitandum nos.

10. Nam et cum essemus apud vos, hoc denuntiabamus vobis : quoniam si quis non vult operari, nec manducet.

11. Audivimus enim inter vos quosdam ambulare inquiete, nihil operantes, sed curiose agentes.

cœurs dans l'amour de Dieu et la patience du Christ.

6. Or nous vous ordonnons, mes frères, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de vous séparer de tous nos frères qui se conduisent d'une manière déréglée, et non selon la tradition qu'ils ont reçue de nous.

7. Car vous savez vous-mêmes comment il faut nous imiter, puisque nous n'avons pas troublé la paix parmi vous.

8. Et nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne, mais nous avons travaillé nuit et jour avec peine et fatigue pour n'être à charge à aucun de vous.

9. Non que nous n'en eussions le pouvoir, mais afin de nous donner à vous en modèle et pour que vous nous imitez.

10. Car lorsque nous étions parmi vous, nous vous déclarions que si quelqu'un ne veut pas travailler il ne doit pas manger.

11. Nous avons appris, en effet, que parmi vous quelques-uns vivent sans ordre, ne travaillant pas et n'agissant que pour satisfaire leur curiosité.

lientia Christi. Ces mots n'indiquent pas, ainsi que le pensent le faux Ambr., OEcum., Vatable, Estius, Corn. La P., Picquigny, Bengel, Hofm., la patience avec laquelle il faut attendre le second avènement du Sauveur, mais la patience avec laquelle nous supportons, pour Jésus-Christ, les épreuves et les persécutions.

6. — *Ut subtrahatis vos.* Voy. I Cor., v, 11 et la note. — *In nomine.* De la part, par l'autorité de Jésus-Christ. — *Domini nostri Jesu Christi,* sur cette expression en faveur du dogme de la divinité de notre divin Sauveur. Voy. Pétau, de Trin., lib. III. cap. 1, n. 14. Ce savant jésuite prouve que les mots « Domini nostri » équivalent à celui de « Dei ».

7. — *Non inquieti fuimus :* οὐκ ἡτακτησάμεν non nos inordinate gessimus. »

8. — Voy. I Thess., II, 9 note.

9. — *Potestatem.* Voy. I Cor. IX.

10. Voy. I Thess., IV, 11, note. On peut lire

sur ce verset et sur cette matière, S. Aug., de Opere Monach., Opp. t. VI, Col. 799 et suiv. éd. G. S. Chrys., hom. v, n. 2. S. Thom. Secund. secund., Quæst. LXXXVII, art. III. Le même saint dit dans son comment. « Ex Evangelio duo sunt genera hominum habentia potestatem vivere ex aliorum sumptibus, qui sc. altari deserviunt et prædicatores. » « Oh ! le travail ! Personne n'en est dispensé ici-bas, ni riches, ni pauvres, ni grands, ni petits, personne, pas même le Pape. Et rester les bras croisés, serait-ce là une conduite chrétienne ? Non, il faut que chacun travaille. » Paroles de S. S. Pie IX, audience du 6 févr. 1870, relatées dans le *Monde*, n° 42, 12 février 1870.

11. — *Nihil operantes.* Comp. Eccli., XXXIII, 29. Cavendum et in otio otium est. Fugienda proinde otiositas, mater nugurum, noverca virtutum. » S. Bern., de Consid. lib. II, cap. XIII. — *Curiose agentes.* « Curiosum genus ad cognoscendam vitam alienam, desi-

12. Or nous ordonnons aux personnes de ce genre, et nous les conjurons par Notre-Seigneur Jésus-Christ, de manger leur pain en travaillant en silence.

13. Pour vous, mes frères, ne vous laissez pas de faire le bien.

14. Que si quelqu'un n'obéit pas à notre ordre donné par cette lettre, notez-le, et n'ayez aucun rapport avec lui, afin qu'il soit confondu.

15. Et ne le regardez pas comme un ennemi; mais reprenez-le comme un frère.

16. Or, que le Seigneur de la paix vous donne lui-même la paix éternelle en tout lieu. Que le Seigneur soit avec vous tous.

17. La salutation est de ma main, Paul; c'est là mon seing dans toutes mes lettres; j'écris ainsi.

18. Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen.

12. Iis autem, qui ejusmodi sunt, denuntiamus, et obsecramus in Domino Jesu Christo, ut cum silentio operantes, suum panem manducent.

13. * Vos autem, fratres, nolite deficere benefacientes. * *Gal.*, 6, 9.

14. Quod si quis non obedit verbo nostro per epistolam, hunc notate, ne commisceamini cum illo, ut confundatur :

15. Et nolite quasi inimicum existimare, sed corripite ut fratrem.

16. Ipse autem Dominus pacis det vobis pacem sempiternam in omni loco. Dominus sit cum omnibus vobis.

17. Salutatio, mea manu Pauli : quod est signum in omni epistola. Ita scribo.

18. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

diosum ad corrigendam suam. » S. Aug., conf. lib. I, cap. III.

12. — *Suum*. Il devient tel lorsqu'on le gagne par le travail en rapport avec l'état où nous a placés la divine Providence. Comp., ps. CXXVII, 2.

13. — *Benefacere* : καλοποιούντες, ce verbe ne signifie pas faire du bien, mais en général faire le bien, quel qu'il soit. Comp. Gal. VI, 9, où on lit dans le grec la même expression qu'ici, mais en deux mots.

14. — *Per epistolam*. Il faut entendre ceci de l'épître présente et des différents avis contenus dans ce III^e chapitre. — *Hunc notate*, etc. Voy. I Cor., V, 9, 11.

15. — Quelles belles paroles ! C'est bien là le véritable esprit de Jésus-Christ. « Aliud est charitas severitatis, aliud charitas mansuetudinis. Una quidem charitas est, sed diversa in diversis operatur. » S. Aug., contr. ep. Parmen., lib. III, cap. I, n. 3. Et plus bas, « Non tamen ab eo fraternam separat charitatem, quem de fraterna congregatione præcipit separari. Hoc enim apertius ad Thessalonicenses dicit. » Puis après avoir cité notre verset, « Audiant isti (les Donatistes), et intelligant quemadmodum satagat charitas apostolica, ut sufferentes invicem studeamus conservare unitatem spiritus in vinculo pacis ». Ibid. Le même Père, après avoir cité notre verset, ad

Donat. post collat., n. 6, ajoute : « Sic enim et disciplina servat patientiam, et patientia temperat disciplinam ; et utrumque refertur ad charitatem, ne forte aut indisciplina patientia foveat iniquitatem, aut impatiens disciplina dissipet unitatem. »

16. — *In omni loco*. La leçon la plus autorisée du texte grec et que les critiques contemporains pensent devoir être préférée, porte ἐν παντί τρόπῳ, « in omni modo ». De toute manière, soit en punissant votre frère, soit en le réprimandant, soit en l'avertissant, conservez toujours la paix.

17. — Ce verset nous montre 1^o Que S. Paul avait dicté, et non pas écrit de sa main, la première et la 2^e ép. aux Thessaloniens. 2^o Que l'on avait fait circuler une prétendue lettre de l'Apôtre. Comp. pl. h., II, 2. — *Signum*. S. Chrys., etc., Estius, Menoch., Corn. La Pierre, Bengel, Baur, Riggenbach, etc., pensent qu'il faut voir ce « signum » dans le γ. 18. Nous pensons avec Lünem., qu'il faut le voir dans les γγ. 17 et 18, écrits de la main même de l'Apôtre. Comp. Gal., VI, 11. Cet usage de mettre quelques mots de leur écriture à la fin des lettres qu'ils dictaient, se retrouve chez les anciens. Voy. Cic., ad Att. lib. VIII, ep. I, n. 1, ed. Teubn. *Suet.*, Tib. XXI, XXXII. *Dion Cass.*, Lib. LVIII, 9, ed. Teubn.